

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

**Arrêté du 23 juillet 2007 modifiant l'arrêté du 24 juillet 1998  
relatif à la formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe de la marine marchande**

NOR : DEVT0761688A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,  
Vu l'arrêté du 24 juillet 1998 modifié relatif à la formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe de la marine marchande ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau ci-après donnant la nature, la durée et les coefficients des épreuves de l'examen pour l'obtention du diplôme d'élève officier de 1<sup>re</sup> classe de la marine marchande annule et remplace le tableau de l'article 18 de l'arrêté du 24 juillet 1998 susvisé :

NATURE DES ÉPREUVES	COEFFICIENT
Groupe I	
Epreuves écrites :	
Anglais (1) (durée : 2 heures) .....	2
Statique du navire (durée : 2 heures) .....	2
Epreuves orales :	
Anglais (épreuve anticipée) .....	2
Droit .....	2
Sécurité .....	2
Total .....	10
Groupe II	
Simulateur de machines (épreuve anticipée) .....	4
Epreuves d'application :	
Machines .....	2
Electrotechnique .....	2
Electronique .....	2
Automatique .....	2
Epreuves écrites :	
Electrotechnique et électronique (durée : 3 heures) .....	2
Machines, automatique et lecture de plan (durée : 3 heures) .....	2
Epreuves orales :	
Machines .....	1
Electrotechnique et électronique .....	2
Automatique .....	1
Total .....	20
Groupe III	

NATURE DES ÉPREUVES	COEFFICIENT
Simulateur de navigation (épreuve anticipée).....	4
Epreuve d'application :	
Cartes, calculs de navigation, instruments et documents nautiques.....	4
Epreuves orales :	
Météorologie.....	3
Statique du navire.....	3
Règles de barre, feux, balisage.....	3
Construction et exploitation.....	3
Total.....	20
Total général.....	50
(1) L'usage d'un dictionnaire entièrement rédigé en anglais est seul autorisé.	

**Art. 2.** – Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires maritimes,*  
 M. AYMERIC